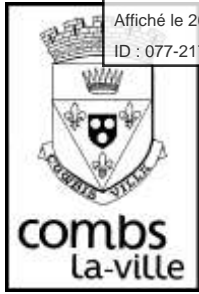


Envoyé en préfecture le 25/04/2022

Reçu en préfecture le 25/04/2022

Affiché le 26/04/2022

ID : 077-217701226-20220420-DEL_20AVR22__3-DE



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 avril 2022

Délibération n°03

Date de convocation

08.04.2022

Date d'affichage

12.04.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 35

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2021

L'an deux mil vingt-deux, le vingt avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme LA. MOLLARD-CADIX par Mme MM. SALLES – Mme C. LAFONT par M. E. ALAMAMY – M. G. ALAPETITE par M. C. DELPUECH – M. C. YOUNBI NGAMO par M. JM. GUILBOT – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE.

Monsieur Yvon LERAY a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2021 exposés ci-dessous et faisant l'objet d'une délibération ce jour,

1) SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	5 064 371.13 €
Résultat au 31/12/2020 reporté	- 348 699.40 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	4 715 671.73 €
Reste à réaliser en dépenses	884 935.59 €
Restes à réaliser en recettes	212 675.69 €
Solde restes à réaliser	- 672 259.90 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	4 043 411.83 €

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	1 503 288.79 €
Résultat au 31/12/2020 reporté	200 708.77 €
Excédent ou déficit cumulé	1 703 997.56 €
Part à affecter à l'Investissement (1068)	1 550 000.00 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 002	153 997.56 €

3) RESULTAT DE CLOTURE après restes à réaliser **5 747 409.39 €**

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines

CONSIDERANT qu'il appartient, dans le cadre de l'application de la nomenclature M 14, au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2021,

CONSIDERANT que le résultat excédentaire doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDERANT que le résultat cumulé après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement peut être affecté, en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement ou soit au financement de la section de fonctionnement, en report à nouveau,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement du compte administratif 2021 laisse apparaître un solde positif de 1 703 997.56 €,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire en report de fonctionnement au chapitre 01.002 la somme de 153 997.56 € en recettes.

DECIDE d'inscrire en report d'investissement au chapitre 01.001 la somme de 4 715 671.73 €, en recettes.

DECIDE d'affecter au compte 1068 la somme de 1 550 000 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à la présente.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 20 avril 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 28

Contre : -

Abstentions : 7 (Mme L. MASSE – M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX)